

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FEVRIER 2016

Le 4 Février 2016, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 8 février 2016 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.

L'an deux mil seize, le **8 février à 20 h 30**, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

- **Etaient présents** :

- Wily DUBOS Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Françoise PARENT, Jean-Pierre COCQUELET, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Didier De AMORIN, Clément GOELDEL, Bernard WEILER.

- **Absents excusés** :

- Hubert FOURNET ayant donné pouvoir à Jean-Marie Chappellet, Bernard JACQUINET ayant donné pouvoir à Wily DUBOS.

ORDRE DU JOUR :

- **DELIBERATIONS** :

06/2016 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour la construction d'ateliers municipaux.

07/2016 : Autorisation au Maire à déposer le Permis de construire N°05162915K0005 pour la construction d'ateliers municipaux.

08/2016 : Autorisation au Maire à déposer une déclaration préalable avant travaux N°05162916K0001 pour l'implantation d'un abri de jardin dans le parc de la Mairie.

- **Informations diverses** :

Fixation du nombre d'Autorisation De Stationnement de taxis

- **Questions diverses.**

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du 11 Janvier 2016. Une correction est apportée.

Catherine Cordier est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

- **06/2016 : Autorisation au Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour la construction d'ateliers municipaux :**

Le maire avait demandé qu'il soit autorisé à présenter au Conseil Départemental un dossier dans lequel il sollicite pour la commune un montant de subvention de 22 680 euros, soit 60% du coût HT limité à 150 000 euros.

Selon la même logique, afin de pouvoir solliciter une subvention auprès d'un parlementaire pour obtenir une subvention dans le cadre de la Réserve parlementaire, la Préfecture demande au Conseil Municipal de donner son accord. Le parlementaire que nous sollicitons est le député de la Marne, Monsieur Philippe MARTIN.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

- **07/2016 : Autorisation au Maire de déposer le Permis de Construire N°05162915K0005 pour la construction d'ateliers municipaux :**

Le Premier Adjoint Bernard JACQUINET et le Conseiller Olivier BAN ont réuni, avec le concours du cabinet d'architecte CALVOZ à Epernay les pièces utiles constituant le dossier de demande de permis de construire pour les ateliers municipaux.

Celui-ci étant complet, le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour déposer ce Permis de Construire à la Direction de l'Urbanisme, aménagement urbain et archéologique de Reims-Métropole.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

ACCEPTÉ À LA MAJORITÉ

- **08/2016 : Autorisation au Maire à déposer une déclaration préalable avant travaux N°05162916K0001 pour l'implantation d'un abri de jardin dans le parc de la Mairie :**

Afin de remplacer l'abri en bois qui se situait dans le parc de la mairie, du fait de son état de vétusté avancée, une étude a été demandée. Elle a été conduite par Jean-Pierre COCQUELET qui nous décrit le futur abri dont le but est de stocker au sec une partie du matériel lié aux espaces verts.

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour déposer une Déclaration Préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire à la Direction de l'Urbanisme, aménagement urbain et archéologique de Reims-Métropole pour l'implantation de cet abri de jardin de la Mairie

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

- **Informations diverses :**

1) Fixation du nombre d'Autorisation De Stationnement pour les taxis

Le code du transport régit désormais la réglementation relative à la délivrance des autorisations de stationnement pour les taxis. Ces autorisations permettent aux taxis autorisés de circuler et de stationner librement sur la commune.

Le nombre de ces Autorisations De Stationnement délivrées par la commune doit désormais être répertorié en Préfecture et fixé par arrêté municipal.

Depuis décembre 2010, la commune, a délivré 2 Autorisations De Stationnement. Le Maire propose de ne pas augmenter ce nombre d'autorisations.

Les membres du Conseil, à l'unanimité émettent un avis favorable à ce maintien.

2) Commission d'Urbanisme :

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, Bernard JACQUINET avait proposé une réunion de la commission Urbanisme et Patrimoine en vue de l'élaboration du budget et pour répertorier les travaux, dont détail énoncé ci-dessous :

Lors de la dernière réunion du conseil municipal, Françoise PARANT avait demandé le coût exact de la prestation de la société AMI pour la tonte des pelouses communales en 2015 : la tonte est revenue à 2 696 €. La commission propose la reconduction du contrat AMI Association qui nous a donné entière satisfaction.

La commission propose également la reconduction du curage du réseau d'eaux pluviales par la société GUENEAU qui devrait être de moindre envergure. Ce curage annuel est fort utile et nous met partiellement à l'abri de déconvenues en cas de très gros orages.

Sur la route D 951 au niveau du domicile de Monsieur KOSIR, un écoulement d'eau apparaît parfois et provoque des plaques de verglas dangereuses en cas de gel sévère. Une étude est nécessaire pour envisager des solutions.

La Commission étudie également la réfection du portail à coté de l'église. (en attente de devis)

Des fossés sont à curer et des trous à reboucher dans divers lieux du village. La société TTV a été contactée pour un rendez-vous.

La façade de l'école sur la rue de Rilly mérite d'être rénovée, en particulier la peinture. (en attente de devis par Jean Marie Chappellet)

Il faut absolument revoir le réseau électrique des combles de l'église. (en attente de devis par Jean-Marie chappellet)

La mairie a un balcon en mauvais état, une terrasse à refaire. Une étude est à mener.

Quelques bouches d'égouts sont à refaire.

Olivier Ban poursuit une étude de faisabilité d'une voie douce reliant la rue de la ferme et la rue du Plat Pain.

Le projet principal en cours de 144 000 euros HT reste celui de l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques ainsi que la mise en sécurité du S du centre du village. Nous attendons la décision du SIEM pour faire les appels d'offre et commencer les travaux.

Dans le cadre de la traversée centre bourg et pour solutionner le stationnement de la rue du Voisin et se mettre en conformité avec le PAVE, le Conseil Municipal approuve la proposition de la commission d'urbanisme de faire valoir son droit de préemption sur les propriétés en vente dans le secteur.

3) Les procédures engagées par la Mairie à l'encontre de SCI le Vignoble SF-Prom suivent leur cours. Nous avons demandé à Maître Martine LUC-THALLER, avocate à la Cour de Cassation de préparer un mémoire de Défense qui permettra à la commune de se défendre en Cour de Cassation.

4) La prochaine réunion du PLU aura lieu le 3 Mars 2016 à 18h00 à la mairie ; une autre est prévue le 16 Mars avec les Personnes Publiques Associées concernées à 14 heures à la Mairie.

5) La Volière : Lors d'une réunion de travail avec le Maire de Reims, celui-ci nous a informés de l'arrêt du bail emphytéotique entre la Ville de Reims et les Hospices civils de Reims. Ce bail concernait La Volière ainsi que son utilisation. Désormais l'ensemble des enfants de la maternelle aux adolescents intégreront "La Rosière".Le devenir du bâtiment et du parc de "la Volière" attenant à la mairie est préoccupant.

6)Le Château de la Rosière est toujours en travaux. Le Maire de Reims a accepté la signature d'une convention d'utilisation de certains locaux pour nos Associations, en particulier le club de gymnastique et ce, dès que l'établissement sera réouvert. En ce qui concerne le bâtiment des Hirondelles, une nouvelle étude est lancée par les Services de la Ville de Reims pour sa réfection, ou autre projet.

7) La CIP Nord vient de nous avertir ce jour de l'enduisage le 29 Février prochain de la portion du CD26 allant du lotissement des Jardins de Champagne au feu rouge de Montchenot.

7) Madame COURTEIX précise que la fête se prépare. Elle avait retenu une fanfare de Reims qui vient de se désister. Elle fait appel à une nouvelle fanfare. En ce qui concerne le DJ, ses recherches sont en cours.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée à 21 h 15